

## FICHE D'INSCRIPTION FORMATIONS AFFAP 2022-2023

À retourner à :

AFFAP 32 avenue du Général de Gaulle 09 000 FOIX – [secretariat.affap@gmail.com](mailto:secretariat.affap@gmail.com) -

07.77.99.25.53 / 06.07.51.21.98

NOM Prénom : .....

ADRESSE : .....

Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... à .....

Niveau de formation/ diplôme : .....

Téléphone portable : ..... Mail : .....

### Formation(s) que je souhaite faire cette année :

Formation	Durée	Date	Lieu
<input type="checkbox"/> Fabrication de pâtes persillées	2 j	16 et 17 nov. 2022	Cerdagne (66)
<input type="checkbox"/> Fabrication des lactiques de A à Z	2 j	9 et 10 nov. 2022	09
<input type="checkbox"/> Fabrication des yaourts fermiers (formation initiale)	1 j	13 déc. 2022	09
<input type="checkbox"/> AGDAR Approche Globale et Dynamique de l'Alimentation des Ruminants	2 j	13 et 31 janv. 2023	31
<input type="checkbox"/> Fabrication de tommes de A à Z	2 j	Mi-janvier 2023	65
<input type="checkbox"/> Ferments indigènes : maîtriser les ensemencements fermiers	2 j	17 et 18 janv. 2023	Saint-Gaudens (31)
<input type="checkbox"/> GBPHE : Règlementation, bonnes pratiques d'hygiène et plan de maîtrise sanitaire	3 j	26, 27 janv. et 2 fév. 2023	Lannemezan (65)
<input type="checkbox"/> Fabriquer ses glaces et crèmes glacées	1 j	Début février 2023	Secteur 09/66
<input type="checkbox"/> Formation collective & échange entre producteurs	1 j	14 février 2023	65
<input type="checkbox"/> Maîtriser la contamination du lait par les germes, focus sur le nettoyage de la machine à traire	1 j	21 février 2023	09

- Les dates et lieux peuvent être modifiés. Si c'est le cas, les détails vous seront communiqués.
- Suite à votre inscription à une formation, une convocation vous est envoyée 15 jours avant la formation.

### Pour notre organisation :

Seriez-vous prêt à accueillir une formation dans votre fromagerie / ferme ?  Oui  Non

**Montant de la participation et document à nous retourner en fonction de votre cas :**

Statut	Frais Par chèque libellé à l'ordre de l'Affap	Information pour votre prise en charge financière
<p>Producteur (et assimilé) cotisant au Vivea, à jour de ses cotisations MSA</p> <p><input type="checkbox"/> Exploitant agricole  <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur  <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire  <input type="checkbox"/> Aide familiale  <input type="checkbox"/> En démarche d'installation  <input type="checkbox"/> Autre : .....</p>	<p><input type="checkbox"/> Adhérent Affap :  <b>Gratuit</b></p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Non adhérent Affap :  <b>40 € HT par formation</b></p>	<p>Une « Attestation de régularité de situation au regard du fond Vivea » est à joindre avec votre inscription.</p> <p>Attention, vous disposez d'un plafond maximal de 2 250€ par an pour vous former.</p>
<p>Producteur non éligible au fond Vivea</p> <p><input type="checkbox"/> Salarié  <input type="checkbox"/> Particulier  <input type="checkbox"/> Autre : .....</p>	<p><input type="checkbox"/> Adhérent Affap :  <b>200 € HT par journée de formation</b></p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Non adhérent Affap :  <b>200 € HT par journée de formation  + 40 € HT</b></p>	<p>Nous contacter pour étudier ensemble une possibilité de financement</p> <p>Contactez Gwladys de l'Affap au 07.77.99.25.53</p>

**Règlement de la formation :** Ces journées de formation engendrent des frais pour l'AFFAP. Suite à des manquements de règlement les années précédentes, l'inscription ne sera pas effective si l'attestation Vivea ou le règlement n'est pas fourni.

**Annulation :** l'Affap se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de stagiaires est insuffisant.

**Convocation :** Vous recevrez une convocation avec les détails de la formation une semaine avant la formation.

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter**

**L'équipe de l'Affap**